

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>m</sup>es et MM. Jean Romain, Nathalie Fontanet, Yvan Zweifel, Jacques Béné, Murat Julian Alder, Bertrand Buchs, Raymond Wicky, Georges Vuillod, Francisco Valentin, Bernhard Riedweg, Jean-Marie Voumard, Sandra Golay, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Pascal Spuhler, Jean-François Girardet, Henry Rappaz, Florian Gander, Gabriel Barrillier, Guy Mettan, Christian Flury, Philippe Morel, Michel Ducret, Stéphane Florey, Christo Ivanov, Daniel Zaugg, Christina Meissner*

*Date de dépôt : 20 novembre 2015*

## **Proposition de motion en faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la Cour des comptes a délivré en novembre 2015 un rapport accablant pour l'actuel institut de formation des maîtres, l'IUFE (Rapport N° 93) ;
- que la gouvernance actuelle reposant sur deux chaînes de décision séparées est structurellement hybride et instable ;
- que la filière primaire comme la filière secondaire pâtissent depuis leur création en 2009 du même travers de gouvernance qui engendre la même insécurité ;
- qu'on ne peut en conséquent pas se contenter d'un accommodement de fortune mais que cette formation nécessite une refonte en profondeur,

invite le Conseil d'Etat

- à engager une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire (HEP ou autre), étude conduite par un organisme extérieur au canton ;
- à maintenir l'IUFE fermé jusqu'à ce qu'une solution réfléchie soit mise sur pied.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis sa création en 2009, l'IUFE, centre interfacultaire pour la formation des enseignants, n'a connu qu'instabilité, dysfonctionnements multiples, récriminations des professeurs et des étudiants, ajustements cosmétiques tous les ans, tant et si bien que des citoyens ainsi que la Commission des finances, exaspérés, ont saisi la Cour des comptes.

Le constat est accablant : gouvernance inadéquate, inégalités dans le traitement des étudiants, dossiers égarés, aucune fiabilité quant au respect des procédures, valorisation des acquis non formalisée, processus d'admission peu transparent, traitements de faveur, évaluations problématiques, protocole signé illégitimement, impossibilité de fournir un état de situation stable, etc. Bref, le constat est sans appel : cet institut est une machine à blocages dans le cursus de formation, et les 8 recommandations de la Cour des comptes ont été acceptées par le rectorat de l'université.

Un des problèmes centraux est structurel : d'une formation professionnelle (IFMES) devenue inadéquate en raison des nouvelles normes européennes (Bologne) on a confié cette formation à une structure académique (IUFE), mais tout en conservant et le but et l'esprit d'une formation professionnalisante. On a donc deux chaînes de direction (une formation professionnelle interne au DIP et une formation académique autonome), et cette structure hybride du système de gouvernance a des effets particulièrement délétères. Ce qui fait par exemple, et ce point est crucial, que les places de stage nécessaires pour que l'étudiant puisse poursuivre son cursus, sont annoncées à l'IUFE par le DIP comme définitives mais qu'elles ne le sont pas vraiment parce que les directeurs d'établissement, sur le terrain, ont une autre vision de l'engagement de leurs collaborateurs.

Le rapport de la Cour des comptes est étayé avec une telle précision que nous renvoyons les députés intéressés à sa lecture, ce qui nous évitera ici d'infécondes redites.

Reste que nous ne pouvons pas continuer ainsi, et le DIP a déjà pris deux décisions : le département a fermé la première année de l'IUFE pour 2015-2016, et il a initié une réflexion visant à corriger les erreurs. On réforme les réformes en somme. Or ce qu'il faut n'est pas colmater quelques erreurs, placer les stages en début de cursus plutôt qu'à la fin, réduire le nombre de stages en responsabilité pour les envisager en équipes de deux, etc. Tout cela

ressortit à du rafistolage plutôt qu'à une autre vision nécessaire pour repenser sur de saines bases la formation des futurs professeurs.

Avec du vieux on ne fait pas du neuf, même si la cosmétique peut donner le change un moment. Le Grand Conseil demande donc au département de l'instruction publique de mandater un organe extérieur au canton afin d'envisager sur d'autres bases la formation des enseignants, et jusque-là de ne pas se lancer dans des entreprises qui ne seront au mieux que cosmétiques et peu viables à long terme.